

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 1^{er} MAI 1846.

EXPOSITION DES SOIERIES ÉTRANGÈRES.
(1^{er} article.)

Pour la seconde fois en douze ans, la chambre de commerce de Lyon réunit des soieries des fabriques étrangères en assez grande quantité pour en faire une exposition publique. Onze compositions y concourent, cinq cent vingt-deux articles la composent, et si elle n'est pas aussi complète que nous l'eussions désiré pour nous faire une idée exacte d'une industrie rivale, elle est cependant assez variée pour fournir d'utiles indications. Quel que puisse être le jugement porté par les fabricants lyonnais sur le mérite particulier des articles qu'ils ont aujourd'hui sous les yeux, il faut savoir gré à la chambre de commerce de nous donner des points de comparaison, les éléments généraux d'une appréciation des fabriques qui font concurrence à la nôtre sur le marché extérieur et jusque sur le marché français, malgré les droits de douane qui frappent chez nous les soieries étrangères.

Les expositions en France des produits de nos voisins doivent avoir pour résultat de détruire quelques idées persistantes sur la prétendue impossibilité dans laquelle seraient encore nos rivaux de produire avantageusement certains articles. Bien des préjugés sont tombés à cet égard depuis vingt ans, et rien n'est plus propre à saper les autres que la vue matérielle des faits, c'est-à-dire l'exhibition des objets similaires confectionnés par une industrie qui s'est organisée sur le modèle de la nôtre, mais qui nous suit de trop près pour ne pas nous inquiéter. En examinant, en décomposant les étoffes, en comparant leur poids, leur largeur, la matière employée, le prix de revient dans la fabrique lyonnaise avec le prix indiqué par le fabricant étranger, on saura bientôt contre quels articles on peut lutter avec avantage, dans la confection de quels autres il faut nécessairement chercher des modifications qui permettent d'en réduire le prix; d'un autre côté, cet examen peut enseigner, ou du moins indiquer, faire présumer des procédés de fabrication qui sont inconnus chez nous.

Quelque avancée que soit l'industrie lyonnaise dans les moyens de production, quelque riche qu'elle soit en ce genre, elle ne saurait avoir la prétention de tout découvrir, de tout inventer, ni même de tout connaître. L'étude approfondie des étoffes exposées lui montrera peut-être des procédés qu'elle ignore ou qu'elle a mis en oubli, ou encore qu'elle n'a pas cru devoir employer, et dont les variations du goût et de la mode permettent d'obtenir aujourd'hui des résultats. Cela est rare, il est vrai, parce que nos voisins nous copient; toutefois il y a dans les articles exposés des étoffes que nous ne faisons pas et d'autres que nous faisons dans des conditions différentes.

Sous ce double point de vue, l'exposition sera donc réellement utile. Par la comparaison des prix étranger et français, nos fabricants verront dans quelles contrées ils peuvent exporter avec le plus d'avantage; en effet, les frais accessoires varient pour chaque pays d'exportation, suivant les prix de transport, selon que nous sommes traités par les nations chez lesquelles nous envoyons nos marchandises. Si la France a conclu un traité de commerce qui, pour les droits de tonnage et autres, assimile, dans les ports de tel ou tel peuple, nos vaisseaux marchands aux navires nationaux, et qu'un traité semblable ne donne pas le même avantage à nos concurrents, les conditions de l'exportation nous seront naturellement plus favorables. Ce sont des calculs à faire, des faits à suivre attentivement, afin d'en tirer l'enseignement qu'ils comportent. Ainsi tout s'enchaîne, et l'industrie indique à la politique de quel côté elle doit tourner ses regards, vers quel but diriger ses efforts.

On a long-temps, à Lyon, traité avec dédain les tentatives de nos voisins pour créer chez eux des fabriques de soieries; nous nous persuasions volontiers qu'ils étaient condamnés à l'impuissance, à la stérilité; le temps doit avoir singulièrement modifié ces premières opinions, qui, pour être dictées, inspirées peut-être par un sentiment national, n'en étaient pas pour cela moins erronées. Les nations voisines de la France fabriquent et fabriquent bien, l'exposition actuelle le prouve; cependant, qu'on y prenne bien garde, la question n'est pas dans la beauté de leurs produits. Admettons que les articles sortis de leurs manufactures ne valaient pas les nôtres, qu'ils soient en même temps et moins beaux et moins bons, qu'ils manquent de ce goût délicat qui sur tous les marchés distingue les tissus français; constatons que nos concurrents copient nos dessins, qu'ils créent rarement; proclamons le plus haut qu'il nous sera possible cette vérité du reste incontestable, nous le voulons bien, mais encore une fois la question n'est pas là. Les articles manufacturés par nos voisins trouvent des débouchés, inondent toutes les places, sont achetés par les consommateurs, et notre exportation reste stationnaire, bien que partout la population se soit accrue et que les soieries soient d'un usage plus général; puisque notre supériorité n'a pas pu nous sauver, la constater ne saurait avoir un grand résultat. Il faut donc chercher si dans l'organisation de notre industrie il n'y a pas quelque vice radical qu'il est indispensable de corriger, de faire disparaître, si l'on veut augmenter le travail.

La question des salaires surgit ici naturellement; ceux qui n'étudient pas sérieusement les choses, qui se bornent à en regarder la surface sans en sonder les profondeurs, s'écrient que nous ne pouvons pas produire à aussi bon marché que nos voisins, que nos ouvriers ont à satisfaire plus de besoins que les leurs, que la main d'œuvre est trop élevée chez nous, que c'est là surtout une cause de désavantage dans la rude concurrence que nous font les nations rivales. C'est là une erreur capitale, il faut qu'on le sache bien; erreur d'autant plus fâcheuse qu'elle permet au fabricant lyonnais de s'endormir tranquillement dans l'opinion qu'il ne saurait lutter contre un fait plus fort que lui, et l'amène à attendre les événements, sans rechercher si le mal ne vient pas d'autre part et s'il n'est pas quelque moyen de le guérir. Non seulement le salaire est descendu chez nous à ses dernières limites, mais on fabrique à Lyon la plupart des produits, ceux qui s'écoulent le plus facilement, qui appartiennent à la consommation la plus générale, à aussi bas prix que partout ailleurs.

Ainsi, il ne faut pas songer à trouver dans l'abaissement du prix des façons un moyen de lutter contre les fabriques étrangères; il a été réduit autant que possible; il y a plus, il s'est abaissé pour certains articles au-dessous de toute limite raisonnable, et les ouvriers, les femmes surtout, qui s'occupent spécialement du tissage de ces articles, ne peuvent pas toujours suffire à leurs plus pressants besoins, malgré un travail assidu. Il résulte donc évidemment de cette situation qu'il faut chercher dans un autre ordre d'idées des moyens efficaces de soutenir la concurrence.

Ces moyens, nous en avons l'intime conviction, ne peuvent plus se trouver que dans la concentration des capitaux, dans la réunion de plusieurs des industries qui concourent à la préparation des soies destinées à la fabrication, dans l'économie que donnerait l'extension des frais généraux à une plus grande quantité de produits. L'avenir de notre industrie nous semble aujourd'hui engagé dans l'intelligence et la réalisation de cette pensée.

De toutes les fabriques qui ont contribué à l'exposition des soieries étrangères, celle d'Angleterre a le plus d'articles; l'Es-

pagne vient ensuite, puis la Vieille-Prusse, la Prusse-Rhénane, la Saxe, Zurich et Vienne, que nous rangeons non pas suivant leur importance réelle, mais en raison du nombre d'objets exposés. La fabrique de Vienne est la seule qui soit représentée par une spécialité, celle des châles laine et coton; les dessins en sont complètement copiés sur ceux des châles français, et nous comprenons que les marchands allemands puissent les livrer comme venant de Lyon ou de Paris, car ils sont faits absolument par les mêmes procédés. L'Espagne est quelque peu arriérée; on ne sent là ni vigueur, ni génie original. La Vieille-Prusse a des articles de toutes sortes; la fabrication est généralement belle, quelques morceaux surtout sont fort remarquables; mais tout ce qui porte un dessin est copié, et l'on peut voir une étoffe pour gilets qui reproduit exactement un dessin lyonnais que nous croyons être de la maison Servan et Ogier.

Dans l'état actuel des sociétés, les nations industrielles luttent les unes contre les autres, l'atelier est devenu leur véritable champ de bataille; chacune d'elles cherche à conquérir la production d'un objet important de consommation, les unes en découvrant ou en perfectionnant les moyens de fabrication, les autres en suivant de près les traces des plus habiles ou des plus aventureux, en se soumettant à un travail opiniâtre. La fabrique lyonnaise éprouve des dommages considérables lorsque l'on s'empare de ses dessins dans la saison même où elle les produit, alors qu'elle a fait des frais considérables pour réaliser une pensée heureuse, et qu'on vient lui faire une concurrence à l'instant où elle commence la vente. Quand donc comprendra-t-elle qu'elle nourrit elle-même le mal qui la ronge en livrant trop tôt ses échantillons?

Un des plus beaux morceaux parmi les étoffes de la Vieille-Prusse est un glacé de Berlin, fond rose, ressemblant à un gros d'Afrique, mais plus fin, plus serré, plus régulier. Il y a encore dans les produits prussiens un tissu portant pour toute indication: *Soie indienne*; c'est une sorte de foulard léger, d'un ton jaunâtre, d'une régularité parfaite et d'une grande beauté de fabrication. Ce morceau nous a paru mériter une attention toute spéciale; peut-être il y aurait-il avantage à introduire à Lyon la fabrication d'articles similaires en employant des soies de l'Inde.

La Saxe a des articles beaux et à bon marché; ceux de l'Angleterre sont généralement beaux, mais chers. Zurich est une des localités dont nous avons le plus à redouter la concurrence; ses florences, ses poults de soie, ses gros de Naples surtout sont d'une beauté remarquable et à un prix qui nous rend la lutte difficile.

On vient de distribuer à la chambre le rapport de M. Félix Réal sur le projet de loi relatif aux ports de commerce. La commission, convaincue qu'en procurant, par l'amélioration des ports, des débouchés aux produits du pays, elle donne satisfaction aux intérêts de l'industrie, de l'agriculture et de la navigation, propose l'adoption du projet de loi. Elle n'introduit de réduction que pour l'établissement du canal maritime entre le port de Bouc et l'étang de Berre, et pour le port de Redon. En conséquence, les crédits demandés par le ministère, qui s'élevaient à 13 millions 700,000 f., seraient ramenés à la somme de 12 millions 700,000 f. La commission émet le vœu que le gouvernement fasse étudier les moyens à l'aide desquels on pourrait rendre plus accessible à la navigation l'embouchure des rivières à la marée. En effet, l'Angleterre s'est livrée avec succès à des expériences de ce genre, et les travaux exécutés sur les bords de la Clyde ont procuré un excellent port à Glasgow.

La commission de la chambre des députés chargée d'examiner la proposition de M. de Saint-Priest sur la conversion des rentes

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 MAI.

LES DEUX PORTRAITS.

L'atelier d'un peintre de portraits doit être, ce me semble, un curieux observatoire philosophique. Que de prétentions plus ou moins justifiées viennent à se pavaner! que de vanités et de ridicules y posent en grand costume et avec complaisance! que de caprices charmants ou bizarres s'y font obéir! que de replis cachés du cœur s'y laissent pénétrer! Enfin, de combien de regrets et d'espérances, de combien de joies, de douleurs, de passions diverses l'artiste ne doit-il pas être le confident ou l'observateur? Un peintre de portraits, intelligent et réfléchi, ne peut manquer de devenir physiologiste, même à son insu. L'étude du cœur humain ne complète-t-elle pas d'ailleurs l'étude de l'art, et l'artiste qui comprend et poétise son œuvre ne doit-il pas chercher dans l'âme de son modèle le rayon qui éclairera sa physiognomie?

Un de nos jeunes peintres les plus distingués en ce genre et le plus en vogue (nous l'appellerons Eugène), un de ceux qui savent le mieux idéaliser une figure et dramatiser une situation, fut un matin interrompu, vers la fin d'une séance, par l'annonce d'une visite anonyme qu'il dut faire le lendemain disposé pour faire prendre patience aux survenants. C'était un salon paré de fleurs rares et charmantes, garni des sièges les plus divers et les plus commodes, au milieu duquel se déployait une longue table couverte d'un riche tapis et chargée des plus brillants albums. La tenture disparaissait sous une profusion de bas-reliefs moulés d'après l'antique, de gravures, de dessins, de peintures et d'esquisses; c'était un petit musée complet. Il ne fallait rien moins que ces merveilles de l'art ancien et moderne pour occuper l'impatience native d'Octavie de Bellisle; ainsi se nomme la visiteuse inconnue d'Eugène.

A peine âgée de dix-huit ans, Octavie comptait quelques mois de mariage. C'était une petite brune expressive, d'une nature délicate et nerveuse, dont l'esprit romanesque et capricieux ne souffrait pas volontiers

l'obstacle, et se prêtait peu à peu à la résignation. Elle parcourut d'abord d'un regard distraint les plâtres et les gravures, qui lui rappelaient des œuvres déjà connues; mais son attention et sa curiosité furent plus particulièrement attirées par les compositions originales. Elle passait rapidement de l'une à l'autre, lorsqu'elle rencontra dans un angle un peu obscur un cadre de velours noir. Cette bordure, terne et triste, entourait un petit tableau de chevalet, encore inachevé dans quelques parties, mais d'un effet saisissant. C'était une scène de désolation et de mort, rendue avec une déchirante énergie.

Une jeune femme, épuisée par la maladie, rendait le dernier soupir; un homme jeune aussi, désespéré, à genoux près de son chevet, ses yeux élevés vers le ciel, semblait y suivre l'âme qui venait de s'élever. Il tenait serrée convulsivement entre ses mains la main de la mourante; ses traits contractés, sa pâleur livide, l'expression indescriptible de son regard, tout en lui témoignait de la plus profonde et de la plus violente douleur.

En jetant les yeux sur ce drame lugubre, Octavie se sentit frissonner de surprise autant que d'émotion. D'abord, elle voulut douter; mais le doute est impossible... Malgré le contraste, elle ne peut s'y méprendre... Cette figure où se peint si énergiquement le désespoir, elle ne l'a vue que gracieuse et souriante; cet homme foudroyé, elle ne l'a vu qu'aimable et enjoué; mais elle ne peut s'y tromper, c'est bien là celui qui l'aime, celui qui l'a choisie, son mari, Charles de Bellisle!

Octavie aimait son mari avec toute la confiance et l'ingénuité de son âge; il avait presque le double de ses dix-huit ans, et elle savait, en l'épousant, qu'il était veuf; mais il lui avait tant de fois répété qu'elle était la seule femme qu'il eût véritablement aimée, que cette union précédente ne s'était jamais offerte à son esprit que comme une froide convention de famille. L'image d'un autre amour n'avait jamais effleuré sa pensée; aussi, à cette découverte, se sentit-elle frappée au cœur comme d'une trahison. Les plus doux sourires de Charles, ses soins les plus empressés, toutes les cajoleries de sa tendresse, se présentant à son souvenir comme autant de faussetés; une chose seule est vraie, c'est cette douleur dont elle se voit accablée. Combien elle le trouve plus touchant, plus noble et plus beau que dans les vifs transports d'un amour satisfait! Comparés

à de tels regrets, tous ses souvenirs la blessent.

— Il m'a trompée, se dit-elle. Je ne lui inspire rien que de banal. Que sa joie est vulgaire! que ses mots flatteurs ou caressants, que toutes ses amabilités de salon sont fades au prix de ce visage bouleversé, où se reflète la mort comme si elle l'avait atteint du même coup! Cette union, qu'il ne m'a pas cachée, il est vrai, ne m'est pourtant révélée que d'aujourd'hui. Ignorante et naïve que j'étais! je me croyais la première dans son cœur, comme il était le premier dans le mien; mais cette femme, si amèrement pleurée, il l'aimait!... Il m'a trompée... ou l'artiste s'est plu à poétiser son sujet... Quelle rencontre!... Et je venais ici pour lui préparer une surprise... Mon portrait!... que lui importe?... Je ferais bien mieux de lui envoyer cette peinture... Pourquoi pas tous les deux?... Mais ne doit-il pas déjà le posséder ce cher et douloureux souvenir? Ceci n'est sans doute qu'une copie, ou peut-être un premier travail abandonné...

Octavie se promenait, en proie à la plus vive agitation, lorsque Eugène entra.

Pendant qu'il lui adressait ses excuses, Mme de Bellisle se remit un peu; et comme il l'appelait *Madame*, suivant l'usage, il s'interrompit en la voyant si jeune et si troublée, et reprit en souriant:

— *Mademoiselle*, peut-être?

Ce mot fournit à la jeune femme le moyen de prolonger un incognito dont elle n'avait pas eu la pensée d'abord, mais qu'en ce moment elle ne voulait pas trahir.

— *Mademoiselle*, en effet, reprit-elle. Je désirerais avoir mon portrait, Monsieur; je me présente sous les auspices d'une de mes amies que vous connaissez (elle la nomma, se réservant de la prévenir), et j'espère que vous ne me refuserez pas quelques heures de votre temps précieux. Mais je suis bien indécise sur le genre que je choisirai; la proportion surtout m'embarrasse.

Et elle regardait autour d'elle pour trouver le prétexte de se rapprocher de l'objet de sa préoccupation.

Tandis que le peintre lui répondait par quelques compliments, ou plutôt quelques vérités aimables qui indiquaient un juste appréciateur de la beauté, Octavie, d'un air distrait, s'était avancé vers le cadre noir, et,

a nommé pour son rapporteur M. Jacques Lefebvre. Elle s'est prononcée, à la majorité de 6 voix contre 3, pour l'ajournement de la question.

Ce n'est pas la dernière fois que le mot d'ajournement sera prononcé en cette matière. Il faut que le pays en prenne son parti et se résigne à être mystifié long-temps encore et de plus d'une façon. Les ministres veulent bien reconnaître que la conversion est légale et que plus tard il sera possible de l'opérer; mais, dans leur pensée, plus tard veut tout aussi bien dire vingt ans, trente ans, cinquante ans, que l'année prochaine.

Il y a plus de dix ans que la France réclame la conversion et que la majorité de la chambre des députés est d'avis que cette mesure doit être au plus tôt réalisée. Est-ce que la conversion ne serait pas faite depuis long-temps, si le gouvernement représentatif était pratiqué chez nous d'une manière sérieuse?

Paris, le 29 avril 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSIUR.)

Les députés auxquels M. de Rothschild a si libéralement donné des actions dans la compagnie du chemin de fer du Nord, ont commencé hier à acquitter la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers lui, en autorisant M. le ministre des travaux publics à concéder directement à une compagnie dont M. de Rothschild est le principal actionnaire le chemin de fer de Bordeaux à Cette, avec une concession de soixante-six ans et demi et une subvention de 15 millions. M. de Rothschild avait fort bien fait les choses avec les députés qui avaient consenti à être ses obligés, et ceux-ci, il faut le reconnaître, n'ont pas voulu demeurer en reste avec lui.

Toutefois, l'heureux banquier, qui paraît tout aussi habile dans l'art de faire manoeuvrer les hommes que dans celui de faire produire énormément à ses capitaux, l'heureux banquier ne tient pas encore tout à fait quittes ses actionnaires parlementaires du chemin du Nord ou de celui de Bordeaux à Cette; ceux-ci sont appelés à lui rendre un nouveau service en votant sans contestation, sans réduction dans le chiffre de la durée de la concession, le projet de loi relatif aux chemins de fer de l'Ouest, projet qui cette fois encore supprime le système de l'adjudication avec publicité et concurrence et lui substitue celui de la concession directe. Que M. de Rothschild soit sans inquiétude, il a de nombreux amis, de nombreux associés dans la chambre, et les protestations de MM. Luneau, Lherbette, Garnier-Pagès, Desmousseaux de Givré, etc., ne retarderont guère que de quelques heures la satisfaction que le ministre lui a promise, et que la grande majorité du parlement est bien décidée à lui accorder.

Quel dommage pourtant qu'il faille laisser parler ces députés entêtés qui n'ont pas voulu, comme tant d'autres, faire leur fortune en s'intéressant dans des entreprises sur lesquelles ils devaient être appelés à exprimer un vote! Ces députés sont en petit nombre; mais leur audace supplée à leur infériorité numérique, et ils ont déjà fait connaître bien des choses qui, sans leur franchise et leur courage, seraient restées connues seulement des écrivains auxquels on ferme la bouche avec la législation de septembre ou avec les actions de chemins de fer. Pourtant tout n'a pas été dit, et tout ne pouvait être dit, car il y a des turpitudes qu'on est condamné, avec la meilleure volonté du monde, à laisser dans l'ombre.

La discussion qui a eu lieu à la fin de la séance d'hier a été, sous ce rapport, des plus significatives. M. Desmousseaux de Givré a presque failli se faire rappeler à l'ordre en attaquant certaines compagnies qui ont pour chefs ou administrateurs salariés des députés. « Ces députés, a-t-il dit, se taisent dans cette chambre; ils gardent un silence modeste et prudent; mais je ne crois pas que, dans le cabinet du ministre, ils se condamnent à un semblable mutisme. Ils se taisent dans cette chambre parce qu'ils font partie des compagnies; mais ils parlent dans le cabinet du ministre, et ils parlent très haut parce qu'ils sont députés. »

Que pourrions-nous dire de plus? Ajoutons toutefois qu'après avoir ainsi mis en suspicion une partie de la chambre, M. Desmousseaux de Givré a terminé en disant que les compagnies abusent jusqu'à l'insolence de la faveur qu'elles rencontrent.

Dans quelques semaines, le pays aura à juger la chambre; nous ne manquerons pas alors de lui rappeler les paroles de M. Desmousseaux de Givré.

M. Charles Laffitte, mis en cause hier par M. Desmousseaux de Givré, a déclaré solennellement que, le jour où il était entré dans la chambre, il s'était dit qu'il siégerait comme député et non comme banquier.

Nous voudrions pouvoir accepter cette déclaration sans aucune réserve. Mais pourquoi M. Charles Laffitte, qui est très certainement l'un des députés qui viennent le moins souvent à la chambre, n'a-t-il jamais manqué une seule séance quand il s'est agi de chemins de fer? Pourquoi encore, dans toutes les questions où les intérêts des compagnies ont été en présence des intérêts de l'Etat, M. Charles Laffitte s'est-il toujours prononcé pour les intérêts des compagnies?

Nous voulons bien que ses votes aient toujours été consciencieux; mais quelle valeur n'eussent-ils pas acquise s'ils n'eussent pas dû lui être en même temps aussi profitables!

— La commission chargée d'examiner la proposition de M. de

Gasparin relative à l'avancement et à l'admission dans les fonctions publiques a nommé M. Moulin pour son rapporteur. La majorité de la commission n'adopte ni les idées ni la forme de la proposition, et c'est dans ce sens, dit-on, qu'elle a pris ses conclusions.

Si un rapport est déposé sur cette question, il ne le sera que par politesse pour M. de Gasparin, car, au point où ne se trouve la session, et avec le désir que manifestent les ministres de la voir se terminer le plus tôt possible, la chambre ne sera pas de nouveau appelée, cette année, à s'occuper de la réforme administrative qui lui a été soumise par l'honorable et inconséquent député de la Corse.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 27 avril.

La discussion commence sur le chemin de fer de l'Ouest.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ critique le système suivi par le gouvernement à l'égard des compagnies dont il lui reproche d'avoir subi la loi.

M. DUMON: Toutes ces objections ne se présenteraient pas si le gouvernement avait cru pouvoir adopter le tracé recommandé par l'honorable membre. (Murmures.)

M. LUNEAU: La chambre ne peut souffrir une telle interruption. M. LE PRÉSIDENT: Si j'avais cru que les paroles qui viennent d'être adressées à l'orateur eussent eu pour objet de mettre en doute sa loyauté et son indépendance, j'aurais moi-même averti celui qui les a prononcées. (Très bien!)

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ: J'avais entendu s'élever beaucoup de plaintes contre la tyrannie, l'insolence des compagnies financières; pour comprendre tout ce qu'il y avait de fondé dans ces plaintes, il a fallu que cela me touchât. (Ah! ah!)

Mais M. le ministre se trompe. Ce n'est pas de la petite ville de Dreux qu'il s'agit ici. Il s'agit du pays industriel que traverse depuis des siècles la grande route de Paris à Rennes. Il s'agit des intérêts de la Bretagne, de sa capitale, dont le maire vous a fait parvenir une pétition déposée par l'honorable M. Jollivet, qui assiste à la séance. Il ne s'agit ni de Dreux ni de Lisieux. (On rit.)

Mais pourquoi donc accéder si vite à toutes les demandes, à toutes les exigences des compagnies? Il me semble que nous pourrions être moins empressés de faire les affaires de la maison Laffitte et Blount.

M. LAFFITTE: Depuis que j'ai eu l'honneur d'entrer dans cette enceinte, je m'y suis toujours présenté comme député et non comme banquier. Je ne suis point ici le représentant des affaires, des intérêts auxquels je puis être mêlé ailleurs.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ: C'est précisément parce qu'il n'y a pas de maison Laffitte dans cette chambre que j'ai cru pouvoir m'exprimer librement.

Les députés administrateurs salariés d'une compagnie de chemin de fer gardent ici, je le sais, un silence modeste et prudent; mais observent-ils le même mutisme dans le cabinet du ministre? J'en doute. (Rires.) Ils se taisent dans la chambre parce qu'ils sont administrateurs salariés de compagnies, mais dans le cabinet du ministre ils parlent haut parce qu'ils sont députés.

M. le ministre des travaux publics m'a interrompu tout-à-l'heure pour me dire qu'il ne s'agissait ici que d'une question de tracé, d'une question de clocher entre Dreux et Lisieux. Non, Messieurs, il ne s'agit pas ici d'une question de tracé, il s'agit d'une question de lucre, de trafic pour des compagnies qui ont abusé, jusqu'à l'insolence, de la faveur qu'elles ont rencontrée. (Mouvement.)

M. GARNIER-PAGÈS: Je désire adresser une question à M. le rapporteur. Je lui demanderai si, d'après l'arrangement conclu avec la compagnie, la chambre est libre ou n'est pas libre dans cette discussion. (Agitation.) On a fait circuler le bruit que si la loi n'était pas votée telle qu'elle a été présentée, la compagnie se retirerait ou que le projet serait retiré par le gouvernement. Je dis que sous le coup d'une pareille menace nous ne sommes pas libres. (Rumeurs.)

M. DUMON: Je suis étonné de l'interpellation de l'honorable M. Garnier-Pagès. Evidemment la compagnie ne peut avoir enchaîné la liberté de la chambre; mais, de son côté, elle a conservé la sienne, et après le vote de la loi elle sera libre de persévérer ou de ne pas persévérer. (Mouvements divers.) Quant au gouvernement, il ne retirera pas le projet parce qu'il aura subi un amendement, mais il conserve aussi toute sa liberté, et si un amendement est présenté, rien ne l'empêchera de dire à la chambre: Si vous adoptez cet amendement, la loi ne s'exécutera pas. (Mouvements divers.)

MM. Gauthier de Rumilly et Dumon parlent au milieu de l'agitation générale.

M. VAVIN parle contre le projet de loi. Vous êtes à la discrétion d'une compagnie qui vous domine et dont vous subissez trop aisément toutes les exigences. (Non! non!) Qu'arrivera-t-il si vous traitez avec cette compagnie? Elle exécutera ou n'exécutera pas. Si elle n'exécute pas, ce sera un malheur, car l'affaire sera compromise; si elle exécute, ce sera un malheur plus grand encore. (Nouvelle interruption.)

comme si elle l'apercevait pour la première fois, ou pour chercher une diversion qui mit à l'aise sa modestie, elle se montra charmée du mérite expressif de cette composition, et demanda d'un air assez naturel si cette scène était empruntée à quelque drame ou à quelque roman.

— Ni à l'un ni à l'autre, mademoiselle, répondit Eugène: c'est une triste réalité dont je me suis trouvé témoin bien malgré moi, et que j'ai été chargé de reproduire; c'est un malheur irréparable, une de ces douleurs dont le temps ne triomphe pas. Un homme que je connaissais pour l'avoir rencontré dans le monde, et l'avoir quelquefois reçu et visité, me fit ardemment prier un jour de me rendre auprès de lui, sans retard, pour saisir au moment suprême les traits de sa jeune femme expirante. Je me refusai d'abord à une mission si pénible; mais son envoyé, un de ses parents, je crois, mit tant de chaleur, tant d'émotion personnelle dans ses instances, que je me laissai attendrir, et je l'accompagnai.

Je fus bouleversé en arrivant. Une femme naguère charmante, riche de jeunesse, de bonheur et d'espérance, venait d'être saisie par la mort, et la navrante douleur de celui qui la pleurait ajoutait à ce spectacle tout ce qui pouvait le rendre déchirant. Je pleurai avec lui celle que je connaissais à peine; puis je tâchai de me calmer et de décider le pauvre désolé à s'éloigner, pendant que j'allais essayer de préparer un travail bien difficile dans la disposition où j'étais et pour lequel j'avais besoin de me recueillir un peu. Il me promit de se contenir et de ne pas détourner mon attention; mais je ne pus obtenir qu'il consentît à abandonner le chevet près duquel il se tenait prosterné, ni la main pâle et froide qu'il couvrait de ses baisers et de ses larmes. Cette douleur si sympathique, si vraie, si profondément sentie, avait donné à sa physionomie, d'ordinaire peu remarquable, un caractère, une noblesse, une beauté poétique enfin dont je fus vivement frappé. Mes yeux se portaient malgré moi plus souvent sur ce visage, si souffrant et si beau dans son accablement, que sur cette pauvre fleur brisée que la vie et le sentiment avaient abandonnée, et, au lieu d'un simple portrait, j'indiquai toute la scène comme elle m'avait saisi, m'appliquant surtout à rendre l'expression qui en était l'âme. J'emportai mon esquisse et j'en fis ce que vous voyez.

— Et comment est-ce chez vous, Monsieur, demanda Octavie, que se

trouve ce petit chef-d'œuvre que tant de motifs ont dû rendre précieux à votre ami?

Et, avant d'attendre la réponse, elle ajouta: — J'espère que vous ne trouverez pas cette question indiscrette, et, dans tous les cas, vous la pardonnerez à l'intérêt que m'ont inspiré votre récit et votre œuvre.

— Vous n'avez aucun besoin d'excuse, interrompit Eugène, et je ne commets non plus aucune indiscretion; je ne trahis en aucune façon l'homme dont je vous parle, qui, d'ailleurs, vous est inconnu, et qui n'est pas, comme vous le dites, mon ami. Je le voyais, au contraire, assez rarement; et, après cette catastrophe, je crus devoir mettre encore plus de réserve dans mes rapports avec lui; car j'ai vu plus d'une fois que, pour s'être prêté avec dévouement à ce dernier vœu d'une famille désolée, on devenait une sorte d'épouvantail, et, pardonnez-moi l'expression, comme un oiseau de mauvais augure, à cause du funeste souvenir dont on était l'occasion. Pourtant, à quelques mois de là, je pensai que la plus grande violence du chagrin devait être apaisée, et je me décidai, non sans peine, à retourner vers le pauvre solitaire. J'appris qu'il était en voyage. Je désirais lui soumettre cette composition, que j'avais achevée presque sans m'interrompre et sous la première impression; mais, depuis plus d'un an, je n'ai fait aucune nouvelle tentative, et j'ignore absolument ce qu'il est devenu. Est-il de retour? serait-il tombé malade en route? lui serait-il arrivé pis?

— Peut-être, interrompit un peu malicieusement Octavie, qui souriait tout bas en s'attribuant une si étrange négligence; mais il doit, ce me semble, y avoir prescription. Vous êtes redevenu maître de votre œuvre, s'il est arrivé malheur à votre beau taciturne; dans le cas contraire, il est déchu de son droit pour ne l'avoir pas invoqué, ne fût-ce que par un mot de remerciement et de souvenir. Je le déclare impardonnable à votre égard, indigne d'un pareil trésor. Et moi qui n'ai pas les motifs qui devraient le lui rendre si cher, je serais heureuse et bien reconnaissante si vous consentiez à vous en dessaisir en ma faveur, et je souscris d'avance au prix que vous voudrez y mettre.

Eugène exprima le regret de répondre par un refus à un désir si aimable

Ce ne sont pas les intérêts de la Normandie ou de la Bretagne qui sont ici en première ligne; vous faites les affaires de Saint-Germain. La compagnie saura bien se défaire d'une entreprise onéreuse pour elle. Quand elle en aura tiré le profit qu'elle en espère, elle la laissera retomber de tout son poids sur les actionnaires, qui n'auront que des actions ruineuses, et nous aurons fait une mauvaise action. (Mouvements divers.)

La délibération est continuée à demain.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du CENSIUR.)

Séance du 29 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté. M. G. DE BEAUMONT dépose une pétition de divers habitants de son arrondissement, relative à la mauvaise confection des listes électorales.

M. BOULAY (de la Meurthe) dépose une pétition d'habitants de l'Ardenne qui demandent l'amélioration de la condition des instituteurs primaires. J'en prendrai texte, ajoute-t-il, pour demander à M. le ministre de l'instruction publique si, conformément à l'engagement qu'il en a pris l'année dernière devant les chambres, il est en mesure de présenter avant la fin de la session, et assez prochainement pour qu'il puisse être discuté, le projet de loi ayant pour objet l'amélioration du sort des instituteurs.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique: L'année dernière, pendant la discussion du budget, l'honorable membre ayant présenté un amendement relatif à une allocation d'un million pour améliorer le sort des instituteurs communaux, je pris en effet l'engagement de présenter dans le cours de cette session un projet de loi pour cet objet. C'est sur cette promesse que l'amendement de l'honorable fut écarté. Cette promesse, je me suis occupé de la remplir. Dès le mois d'août dernier, le projet que j'avais annoncé était rédigé et renvoyé à nos bureaux pour être complété. Le travail est aujourd'hui entièrement terminé, et dans les premiers jours de la semaine prochaine, j'aurai l'honneur de le soumettre à la chambre. J'ajoute que, bien que la session soit fort avancée, elle pourra le voter, si elle veut bien y consacrer la moitié du temps qu'elle accorde, avec tant de raison, à la discussion d'un chemin de fer.

M. GLAIS-BIZOIN: Je profiterai de l'occasion pour demander à M. le ministre s'il compte toujours présenter cette année le projet de loi sur les professions médicales.

M. DE SALVANDY: Le projet était préparé depuis long-temps, lorsque se produisit l'idée d'un congrès médical. On comprend que le gouvernement ait dû s'arrêter devant cette manifestation; mais il n'a pas perdu de temps pour se remettre à l'œuvre. 48 heures après la dissolution du congrès, une commission fut formée, et pendant deux mois elle s'est activement occupée de la préparation du projet. Le temps m'a manqué pour pouvoir le soumettre à la chambre; mais je puis assurer qu'il lui sera apporté avant la fin de la session. Je crains seulement que ce soit trop tard pour qu'il puisse être discuté.

M. DE MORNAY: A l'époque avancée de la session, il est plus que douteux que le projet relatif aux instituteurs, dont M. le ministre vient d'annoncer la présentation très prochaine, puisse être discuté. Comme il s'agit ici d'un intérêt pressant à satisfaire, il me semble que nous pourrions, en attendant, introduire au budget, comme mesure transitoire, un accroissement de crédit.

MM. Boulay (de la Meurthe) et de Malleville insistent pour la présentation et la discussion du projet de loi.

M. DESSAURET dépose le rapport relatif au projet de loi du chemin de fer du Centre.

M. LABAUME dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire pour le chemin de fer d'Orléans à Vierzon.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les chemins de fer de l'Ouest.

M. LESTIBOUDOIS se plaint des lacunes qui ont été laissées dans les tracés.

M. LACROSSE, rapporteur, résume la discussion générale.

La chambre passe à la discussion des articles.

M. LE PRÉSIDENT: Avant que le débat commence, je propose à la chambre de régler son ordre du jour, jusques et y compris le budget des dépenses. Quant aux autres projets, la chambre statuerait après la discussion du budget des dépenses. Je ne comprendrai pas dans la nomenclature les projets dont les rapports ont été déjà distribués.

Il y a le projet sur les alcools dénaturés. — Repoussé de l'ordre du jour à la presque unanimité.

Crédits supplémentaires et extraordinaires. — A l'ordre du jour. Fortifications du Havre. Y a-t-il opposition? (Non! non! non!)

M. ALLARD: On s'est plaint depuis long-temps qu'on ne faisait rien pour la défense de nos côtes... (Aux voix!)

Le projet est mis à l'ordre du jour à une très forte majorité.

M. LE PRÉSIDENT: Projet sur la taxe des lettres.

M. DUPIN: Il n'y a d'urgent que ce qui concerne le décime rural; cela pourra venir par amendement au budget.

M. DE SAINT-PIERRE: Le projet de loi n'est que l'exécution de la charte.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE: M. le ministre des finances s'est fait une arme contre la réduction de l'impôt du sel de la réforme postale. Si vous ajoutez la réforme postale, vous n'aurez ni réforme postale, ni réduction de l'impôt du sel.

Le projet sur la réforme postale n'est pas maintenu.

M. LE PRÉSIDENT: Le projet de loi sur le canal de Niort.

M. BIGNON dit que les travaux sont interrompus, et qu'il y aurait péril à ne pas maintenir le projet.

M. VITRY demande le retrait, des difficultés s'élevant sur la nature même des travaux, dit-il, et sur la question de savoir s'il ne faut pas en faire d'une autre nature.

M. ALLARD soutient que la commission n'a vu aucune difficulté dans la continuation des travaux.

Le projet de loi n'est pas maintenu.

pour lui, mais l'hésitation ne lui était pas permise; les deux figures étaient deux portraits qu'il ne pouvait livrer à une sorte de publicité, et il se reprochait même l'étourderie qu'il avait commise en exposant dans ce salon, aux regards indifférents, cette scène qui était en quelque sorte un secret de famille, et qu'il avait placée là seulement depuis quelques jours.

Octavie insista avec toute sa grâce et toute sa coquetterie, promettant qu'elle ne se rendrait coupable d'aucune indiscretion. Ce petit tableau, caché à tous les yeux profanes, ne serait visible que pour elle dans ces moments de solitude et de rêverie où l'on est plus sensible aux émotions de l'art. Eugène demeura inflexible. Octavie annonça une prochaine visite pour commencer son portrait, et se retira rêveuse et un peu piquée, cherchant par quels moyens elle pourrait vaincre l'opiniâtreté d'Eugène.

Celui-ci, resté seul, ne put s'empêcher de regretter, non la détermination qu'il avait prise, mais les circonstances qui la rendaient irrévocable et le forçaient à répondre par des refus maussades et toujours blessants à tant et de si gracieuses instances. Il commença par enlever ce cadre malencontreux, résolu à dire, si on le redemandait, que le voyageur, de retour, était venu le chercher; mais le croirait-on? Ne valait-il pas mieux mettre l'impossible entre les désirs d'Octavie et sa propre résistance? Il se rend à tout moins en faire la tentative, et dès le lendemain matin, il se rend à tout hasard à l'ancienne demeure de Charles. Il le demande; M. de Bellisle est chez lui. Eugène monte, la clef est à la porte de la salle à l'entre, aucun domestique ne s'y trouve; il frappe à la porte de la salle à manger et l'ouvre sans façon presque en même temps, comptant s'adresser à un domestique, et se croyant d'ailleurs chez un homme. C'est M. de Bellisle lui-même qu'il rencontre, mais il n'est pas seul; il défend en tête-à-tête avec une jeune femme, la même qu'Eugène a reçue la veille chez lui... Un moment il reste comme pétrifié; la confusion de ses pensées, son embarras, sa surprise se trahissent sur son visage et dans toute sa tenue. M. et Mme de Bellisle ne se sentent guère plus à leur aise que lui. Charles se hâte de lui présenter sa femme pour prévenir toute allusion inopportune, et Octavie lui a fait comprendre d'un regard qu'elle comptait aussi sur sa discrétion. (La suite au prochain numéro.)

M. LE PRÉSIDENT : Le chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.

M. DE BUSSIÈRES dit qu'il pourrait être discuté et voté très promptement.

M. DUMON : Le projet est aussi simple que possible. Le gouvernement demande purement et simplement des fonds pour faire les travaux.

M. DARBLAY : Ce chemin ne communique pas du point central aux extrémités, à la conférence; on demande cependant une subvention pour ce chemin. Je ne la crois pas motivée.

MM. Bellonnet et de Bussières insistent pour le maintien à l'ordre du jour.

MM. Bellonnet et de Bussières insistent pour le maintien à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT : Crédits extraordinaires de l'Algérie. — Maintenus.

M. LE PRÉSIDENT : Projets sur les différents ports de commerce.

M. FELIX RÉAL : La plupart des crédits demandés ont pour objet des constructions, des réparations très urgentes.

M. LE PRÉSIDENT : Les correspondances transatlantiques.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre n'est pas régulièrement saisie. Un rapport supplémentaire, qui a été lu par le rapporteur à la commission, n'a pas été accepté par elle. Il y a dans le rapport supplémentaire des dispositions qui n'ont pas été votées par la commission, et dans le projet des dispositions qui ne sont pas reproduites dans le rapport supplémentaire. Je demande l'ajournement.

M. ESTANCELIN : On vient de diriger contre le rapporteur une accusation.

M. LANJUNAIS : Je rends toute justice à votre bonne foi.

M. ESTANCELIN : La commission a dû, par suite de nouvelles communications du ministre, revoir son travail. Il s'agissait de fixer de nouveaux points de départ.

L'orateur explique comment il a été nommé rapporteur. Un débat s'engage sur ce point entre les deux honorables membres.

M. THIIL dit que la question est urgente, et qu'elle est pendante depuis le 10. Le rapport supplémentaire a été lu aux cinq membres de la commission et adopté par elle; M. Lanjuinais a donc manqué de mémoire. (Aux voix.)

Les paquebots sont retirés de l'ordre du jour après une épreuve douteuse. Les ministres députés votent pour le retrait, à l'exception de M. de Saligny et Guizot. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT : Le projet de loi sur divers édifices publics, l'École des Arts et Métiers, Saint Denis, etc. — Maintenu.

Projet relatif aux travaux de Cherbourg et Saint-Nazaire. — Maintenu.

Projet sur la publicité des séances du *Moniteur*. — Écarté de l'ordre du jour.

Les projets sur les réfugiés et sur les fêtes de juillet seront mis à l'ordre du jour de samedi, ainsi qu'un projet de changement de circonscription électorale.

L'ordre du jour est réglé.

La séance continue.

Voici la liste complète des députés actionnaires du chemin de fer de Bordeaux à Cette, avec le chiffre des actions attribuées à chacun d'eux :

Actions.		Actions.	
MM. Bonnaire (1 ^{re} fois)	45	MM. de Preigne	50
Bernadou (1 ^{re} fois)	37 1/2	Richard des Brus	62 1/2
Blin de Bourbon	37 1/2	de Surian	50
Chabaud-Latour	20	Vicomte Lemercier	25
Chaudurdy	37 1/2	Véjux	50
Cibiel	200	Périer (Isère)	50
Paul Daru (1 ^{re} fois)	50	de Panat	350
Durozier	37 1/2	Bonnaire (2 ^e fois)	75
Garcias	37 1/2	de Mornay	50
Genty de Bussy	50	Le général Schneider	400
Joly	50	Daru (2 ^e fois)	60
Lafressange	25	de Cambis	60
Lahaye-Jousselin	37 1/2	de l'Espée	50
Lavocat	37 1/2	Bernadou (2 ^e fois)	62
de l'Espinasse	75	Bonnaire (3 ^e fois)	42
Martin (Isère)	20	Galos	37 1/2
Meynard	37 1/2	Lasalle	37 1/2

On remarquera que M. Bonnaire figure trois fois sur cette liste, et pour un chiffre de 102 actions. Or, M. Bonnaire vient d'écrire au *National* qu'il avait, avant d'être député, possédé 30 actions du chemin de fer de Bordeaux à Cette. Comment expliquer la différence. Avant d'être député, a dit M. Bonnaire. Eh bien ! sur les registres remis par la compagnie à M. le ministre des travaux publics, M. Bonnaire figure trois fois avec la qualification de député. Il y a là quelque chose d'inexplicable et qui vaudra sans doute au *National* une nouvelle lettre du député du Cher.

On invite tous les corps de l'Etat, au risque de demander la violation de la loi, car les conseils municipaux, par exemple, n'ont pas le droit de rédiger des adresses, on invite tous les corps de l'Etat à rédiger des adresses spontanées, à l'occasion de la tentative de Lecomte.

« On nous assure, dit à ce propos l'*Indépendant* de Montpellier, qu'on a même eu recours cette fois, pour grossir le catalogue, à l'armée. Ainsi, il y a quelques jours, si nous sommes bien informés, le colonel de l'un des régiments de la garnison a convoqué les officiers, leur a fait part du désir de M. le ministre, et a désigné parmi eux une commission chargée de rédiger ou de faire signer, — nous ne savons pas au juste, — une adresse.

« Si le fait est exact, voilà donc l'armée appelée à rédiger des adresses. MM. les conservateurs trouveront sans doute cela magnifique aujourd'hui; mais si la fantaisie prenait jamais à la garde nationale de faire spontanément ce qu'on exige aujourd'hui de l'armée, que diraient-ils, surtout si la garde nationale rédigeait une adresse pour exprimer au roi sa douleur de l'abaissement où l'on a fait descendre la France, de la violation des lois et de la démoralisation transformée en levier gouvernemental; si enfin la garde nationale, dont la mission est de surveiller le maintien de la constitution, trouvait à propos de flétrir les attentats commis contre l'honneur et la liberté de la nation, aussi bien que ceux commis contre la personne du roi? »

Afrique française.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Le paquebot de la compagnie André et Abeille la *Ville-de-Bordeaux*, entré hier au soir à dix heures dans notre port, nous a apporté les journaux d'Alger jusqu'à la date du 26 du courant; ils ne contiennent aucune nouvelle importante. M. le maréchal duc d'Alé, disait-on, partir le 3 mai pour aller prendre le commandement d'une colonne qui opérera dans l'Ouarsenis.

« M. le colonel Mollière, du 13^e léger, venait de partir pour Médéah avec deux bataillons de son régiment et un du 3^e léger, afin de former une colonne destinée à opérer dans le sud de Titteri, en remplacement du corps commandé par M. le colonel Camou. Ce corps tient la campagne depuis le 12 septembre dernier; les heureux résultats qu'il a obtenus, les grandes fatigues et les privations qu'il a supportées, lui donnaient des droits à un repos momentané. »

— On lit dans l'*Akhbar* du 26 :

« Le bruit a couru hier en ville que M. le général Jussuf aurait éprouvé un échec dans le Djebel-Amour, et que même il aurait été prisonnier.

« Les renseignements qui nous parviennent nous ont donné la certitude que M. le maréchal gouverneur général n'avait reçu aucune nouvelle du général Jussuf depuis le 19 de ce mois.

« Un fait de cette importance aurait été certainement annoncé par courrier extraordinaire ou par le télégraphe de Medeah. »

« Nous sommes donc fondés à croire que cette nouvelle est entièrement controuvée. »

Chronique.

On dit que M. Meton, curé de Sury, près de Montbrison, a été nommé curé aux Brotteaux, en remplacement de M. Boulachon.

— On lit dans le *Courrier de la Côte d'Or* :

« Il y a trois semaines environ, vers dix heures du soir, la femme du sieur Millot, employé de l'octroi du faubourg Saint-Nicolas, à Beaune, fut mordue grièvement au visage par un chien de petite taille. Cette femme se rendit le lendemain même à la Serrée, près de Nuits, où une personne passe pour guérir par un secret les gens menacés d'hydrophobie; nous ne connaissons pas les termes de la consultation; toujours est-il qu'elle fut sans effet, car, au bout de treize jours, la femme Millot ressentit les premières atteintes de l'horrible maladie qu'elle appréhendait avec une inquiétude sans exemple. Tourmentée par une sombre tristesse, mêlée de mouvements fébriles, la seule agitation de l'air, le moindre bruit prolongé, tout l'irritait. La vue des liquides lui faisait mal; cependant elle acceptait des aliments sans éprouver d'aversion sensible. Quand son mari qui, seul dans les derniers jours, pouvait l'aborder, quand son mari, disons-nous, l'irritait involontairement en lui adressant la parole, la malheureuse le menaçait de l'égratigner et de le mordre. Jeudi, elle eut un accès de rage terrible et se donna des coups de couteau qui ne tardèrent pas à amener une perte de sang considérable et partant l'abattement de la malade qui expira au moment où on l'assujettissait à la camisole de force.

« Cette mort si dramatique, si effrayante, a vivement affligé et inquiété la population beaunoise. L'autorité a cru devoir cette fois, quoique un peu tard, prendre des mesures énergiques afin de prévenir de nouveaux malheurs, mais en moins de quelques jours on se relâchera probablement de cette louable sévérité. »

— Dans la nuit de mardi à mercredi de la semaine dernière, le sieur Vigoureux, pêcheur à Neyron, près Miribel, s'est noyé dans le Rhône. Le bateau à l'aide duquel il exerçait son industrie, entraîné par le fleuve, est venu s'embarasser dans les roues d'un moulin; il contenait les souliers du sieur Vigoureux, dont le corps n'a pas encore été retrouvé. Vigoureux était excellent nageur, et avait, en diverses circonstances, sauvé la vie à plusieurs personnes. On présume que, tombé dans le Rhône, ses mouvements auront été paralysés par sa blouse qui se serait repliée sur sa tête.

— On mande de Saint-Chaptes (Gard) quelques particularités intéressantes sur un centenaire qui vient de mourir dans cette petite commune à l'âge de 104 ans.

Le nommé Pascal a parcouru cette longue carrière presque sans infirmités, en dépit d'un travail opiniâtre auquel il a été voué dès sa plus tendre enfance, sans que jamais il ait pu sortir d'un état de gêne au sein duquel il a constamment vécu. A l'âge de 100 ans, il dirigeait encore sa charrue, et, deux ans après, il faisait, comme le premier venu, ses corvées de chemin à 1 fr. 25 c.

Pascal est mort dans la plénitude de ses facultés morales et physiques. Veuf depuis long-temps, il laisse une fille âgée de 70 ans.

— M. le maire de Toulouse a pris l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. Deux primes, l'une de 500 f., l'autre de 400 f., seront accordées à ceux des éducateurs de vers à soie dont les produits s'élèveront à 300 kilog. de cocons au moins.

« Deux primes, une de 260 f., l'autre de 210 f., seront accordées à ceux dont les produits s'élèveront à 150 kilog. de cocons au moins.

« Trois primes, la première de 130 f., la seconde de 110 f. et la troisième de 90 f., seront accordées à ceux dont les produits s'élèveront à 50 kilog. au moins.

« Cinq primes, la première de 80 f., la seconde de 70 f., la troisième de 60 f., la quatrième de 50 f. et la cinquième de 40 f., seront accordées à ceux dont les produits s'élèveront à 30 kilog. de cocons au moins.

« A quantité égale, ou à peu près égale, la préférence sera donnée aux plus belles qualités.

« Art. 2. Nul ne pourra avoir droit aux primes s'il ne justifie, par un certificat de l'autorité locale, que la quantité de cocons présentée par lui au concours provient de son éducation, et si la vente de ces cocons n'est faite sur le marché de Toulouse.

« Art. 3. Un membre du jury assistera à chaque marché; il constatera le poids des cocons présentés, et en retiendra des échantillons.

« Art. 4. Les éleveurs du département de la Haute-Garonne, ainsi que ceux des départements du Midi, seront admis au concours.

« Art. 5. Les primes seront distribuées en séance publique, le jour et dans le lieu que nous aurons ultérieurement fixés de concert avec le jury. »

Spectacles du 1^{er} mai.

CÉLESTINS. — La Gloire et le Pot au feu. — La Petite Fille et le Vieux Garçon. — Passé minuit. — Le Caporal et la Paysse.

GYMNASE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI, à la Rotonde. — Samedi 2 mai 1846 : Manœuvre grecque, exécutée par cinq dames et cinq cavaliers, commandée par M. et M^{me} Bastien-Franconi; Le Petit Mousse, par le jeune Price; La Poste Royale; Exercices de M. Price père à la Rotonde anglaise; El Jaleo de Jérés; Jeux icariens; Intermèdes; Exercices divers. — On commencera à sept heures.

UNE EXCURSION A CANTON.

Nous recevons la lettre suivante de Macao; elle renferme des détails curieux :

Macao, 28 janvier 1846.

L'année a commencé par un jour de fête pour la division française. L'amiral Cécille avait reçu la nouvelle des décorations accordées aux équipages qui ont pris part à nos deux engagements avec les Malais sur l'île de Maluzzo, et l'on a procédé à la reconnaissance des nouveaux chevaliers. Un grand dîner s'en est suivi, où des toasts ont été portés à la France et à l'honneur de notre pavillon.

Le 6 janvier, la corvette l'*Alcmène* est partie pour Brest, où elle arrivera vers le mois de mai. Le lendemain, nous avons, au nombre de cinq officiers, obtenu la permission d'aller à Canton. Pour s'y rendre, il faut remonter environ vingt lieues de rivière. Nous avons mis quarante heures à faire ce trajet. Les bords du fleuve, à partir de la Boca-Tigris, portent les preuves multipliées de l'activité des Chinois. Chaque pouce de terrain qui n'est pas couvert par les eaux est planté de riz et cultivé avec un soin extrême. Des bateaux en grand nombre descendent et remontent incessamment la rivière, qui est parsemée d'une foule de petites îles. De toutes parts s'élèvent des tours qui ont à peu près la forme de l'instrument que l'on appelle *chapeau chinois* dans nos musiques militaires. Ces tours ont été bâties, soit pour rappeler des événements importants, soit comme monuments religieux.

De distance en distance on rencontre de petits villages au milieu desquels est planté le mâc du mandarin avec ses bannières. On passe devant les forts qui ont été impuissants contre les Anglais dans la dernière guerre. Enfin l'on arrive à Canton. On est encore sur le fleuve, et cependant on

se croirait à terre dans les rues d'une cité, car des constructions sont élevées sur des bateaux rangés comme les maisons d'une même rue. Parmi ces bateaux, il en est de remarquables : ce sont ceux qui portent le nom de bateaux de fleurs et qui servent de cafés; on les distingue à leur façade sculptée avec le plus grand soin, aux dorures dont ils sont surchargés et aux lampes nombreuses qu'on aperçoit dans l'intérieur.

Le bateau qui vous amène va s'amarrer le long des quais de la rive gauche, et l'on se trouve devant les magasins des négociants européens établis à Canton, c'est-à-dire les factoreries.

Il était environ trois heures lorsque nous nous arrêtâmes. Nous ne voulions pas perdre le reste de la journée, et, armés de bonnes cannes (la précaution n'est pas inutile), nous sommes descendus à terre.

Figurez-vous une foule de rues dont la plus large ne l'est pas plus que la rue de la Bibliothèque à Paris, et un grand nombre encore plus étroites; représentez-vous dans toutes ces rues autant de monde que sur les boulevards un jour de carnaval, voyez tout ce peuple allant et venant sans cesse, et vous aurez une idée du mouvement qui règne dans la ville. Une fois mêlé au torrent, il ne faut pas s'arrêter, car bientôt un portefaix, avec un grand bâton aux deux bouts duquel pend le fardeau qu'il porte, vous aura donné un coup dans le dos, qui vous fera avancer malgré vous, ou bien vous aurez à souffrir de quelque autre inconvenient analogue. Ne vous arrêtez donc pas pour regarder ces grandes planches suspendues le long du mur de chaque boutique, de manière à faire face au passant, et qui lui montrent une série de lettres chinoises, les unes rouges sur un fond blanc, les autres dorées sur un fond vert, bleu ou noir; ces gigantesques lanternes en gomme de riz étendues sur un treillage en rotin très mince, et qui sont bariolées aussi dans tous les sens.

Cependant, pour jouir de l'aspect d'une ville chinoise, nous nous mettons tous les cinq en rang le long de la muraille, et, s'il nous est impossible de nous arrêter, nous pouvons au moins marcher plus doucement; mais, à force de regarder et d'avancer toujours, la nuit approche, et nous voilà perdus dans Canton. Plus nous nous avançons, plus nous nous égarons, et nous chercherions probablement encore, si un Chinois, devinant, à notre air de nouveaux débarqués, l'embarras où nous étions, ne nous eût ramenés aux factoreries. Nous dînâmes, et comme on ne se couche pas à sept heures à Canton, voilà le moment d'aller voir la ville sur l'eau. On part sur un bateau, et l'on se promène lentement dans tous les bras de la rivière formés par les maisons flottantes; on est croisé dans tous les sens par de petites barques, dont la plupart ont à l'arrière leurs deux lanternes allumées. Les promeneurs se tiennent dans une cabane bâtie sur le bateau, et se rendent, suivant leur bourse, dans un beau ou dans un médiocre bateau de fleurs pour y passer une partie de la nuit à boire, manger et fumer de l'opium près des femmes, au son d'une musique peu agréable d'ailleurs pour des oreilles européennes.

Nous sommes tentés de faire comme les Chinois et d'entrer dans quelques bateaux de fleurs; mais nous avons beau prier, supplier, offrir de l'argent, menacer, c'est en vain; les Chinois seuls peuvent entrer, et l'étranger doit se contenter de regarder du dehors ces espèces de petits palais sur l'eau, qui dépassent certainement par l'éclat de leur illumination nos plus brillantes boutiques.

Mais, à côté de ces maisons de luxe et de plaisir, dans la rue voisine ou au bout de la même rue, il y a, comme à Paris, bien des malheureux. Une famille de quatre ou cinq personnes vit dans une barque dont on ne voudrait pas en France pour loger son chien; les enfants y naissent, s'y développent et y meurent quelquefois, dit-on, sans avoir jamais mis pied à terre.

Le lendemain nous avons parcouru les magasins, et nous y avons acheté de ces mille petits objets que l'on appelle en France *chinoiseries*.

Nous avons encore visité une pagode très vieille, où nous sommes arrivés au moment d'une grande cérémonie. Cette pagode renferme des statues de divinités chinoises qui ont au moins trente pieds de haut. En Chine, on entre dans une église comme dans une place publique, et on y fume, on y cause, on y rit sans que personne pense à vous interrompre. Notre présence ne dérangea donc pas la cérémonie religieuse. L'office consistait : 1^o en une table couverte de petits plats de plus de cinquante sortes, fort proprement servis et qu'on offrait aux dieux; 2^o en une grande consommation de cierges et de bougies d'encens, allumées trois par trois par un mandarin et déposées devant la statue du dieu principal. Tout cela était couronné par une procession continuelle des bonzes ou prêtres, qui chantaient avec un accompagnement de musique, espèce de charivari qu'ils donnaient à leurs dieux.

Mais le temps de rejoindre nos bâtiments était arrivé, et il fallait songer à se remettre en route pour la rade de Macao. Comme nous faisons nos apprêts de départ, il court autour de nous des bruits sinistres. On nous dit qu'en revenant de Canton, alors qu'on est pourvu de marchandises, la rivière est couverte de bandits, surtout à l'époque de l'année où nous sommes, c'est-à-dire à l'approche du premier jour de l'an chinois. A la fin de l'année, chacun paie toutes ses dettes; ceux qui ont un déficit vont réparer leur fortune à la manière des Cartouche, des Mandrin et de tant d'autres voleurs célèbres.

Cependant il n'y a guère de danger pour nous : les Chinois ont trop grand peur des Européens pour les attaquer, les Chinois ne sont braves qu'envers leurs compatriotes; avec un fusil à deux coups, dont chacun de nous était armé, nous aurions mis facilement en déroute deux ou trois cents pirates. En effet, nous avons aperçu bien des jonques montées par un grand nombre d'hommes; mais nous n'avons eu aucune agression à repousser, et nous sommes revenus à Macao sains et saufs et fort satisfaits de notre excursion.

Pendant notre absence, on avait abattu la *Victorieuse* en carène pour réparer les avaries que lui a causées son échouage en revenant de Batavia. On pense qu'elle fera le tour du monde pour retourner en France, où elle ne sera pas avant dix-huit mois. (Constitutionnel.)

Nouvelles diverses.

On écrit d'Indret, à la date du 21 avril, au *National de l'Ouest* :

« Une scène de barbarie a eu lieu la semaine dernière à la Montagne, près d'Indret; elle a été commise par un père et une mère sur leur enfant âgé de onze ans. Depuis long-temps déjà ce pauvre garçon était victime de leurs mauvais traitements, qui se manifestaient tant par la privation de nourriture que par des corrections de toutes sortes; aussi s'est-il vu forcé, quoique bien jeune encore, de fuir la maison paternelle pour aller chercher ailleurs un asile et se mettre à l'abri d'une colère et de coeurs si durs qu'ils n'ont pas d'égaux même dans la brute. Voici le fait :

« Samedi dernier, il est parvenu à la connaissance de M. le maire de Saint-Jean-de-Boizeau qu'un enfant était détenu comme prisonnier chez son père et sa mère, dans un grenier, et qu'il y subissait des traitements dignes des cannibales.

« M. le maire, accompagné de deux témoins, s'est immédiatement rendu au lieu désigné par la rumeur publique, et il a pu se convaincre par lui-même de la vérité. En effet, l'enfant était lié, dans le grenier, lieu ordinaire des punitions, sur une corde disposée en forme de balançoire; cette corde était assez élevée pour qu'y étant attaché sous les bras, il ne pût se soulager ni à l'aide de ses pieds, ni à l'aide de ses mains; par conséquent, il était pendu horizontalement.

« Interrogé par M. le maire sur le temps qu'il y avait qu'il était là, il a répondu que c'était le quatrième jour, et que dans cet intervalle on ne lui avait presque pas donné de nourriture. Une voisine, témoin ordinaire de ces horreurs, avait eu la bonté de lui donner un morceau de pain le matin même, et avait approché une boîte qui se trouvait près de la victime, afin qu'elle pût se tenir debout, mais en lui recommandant toutefois de ne pas le dire à sa mère, dont elle avait déjà eu à subir les injures les plus grossières en pareille circonstance. La mère, interrogée aussi par ce magistrat, n'a eu que des paroles malhonnêtes à lui répondre. Le père était absent. Procès-verbal a de suite été dressé contre les auteurs de cet acte inhumain, et envoyé à Painboeuf à l'administration compétente. Quand la justice aura prononcé, je vous donnerai le nom des coupables pour le livrer au mépris public. »

— Gérard, prévenu d'assassinat sur la personne de la veuve Guillemot, dans la forêt de Crécy, vient de se suicider dans la prison de Meaux, d'où il allait être transféré à Melun pour paraître aux prochaines assises. Depuis son arrivée dans la prison, Gérard avait toujours paru si calme, si résigné, si bien occupé même de pensées religieuses, qu'un des détenus correctionnels, placé dans sa chambre pour avoir soin de lui et le surveiller, n'avait pas craint de lui prêter pour couper son pain un de ces petits couteaux d'un sou qui servent aux enfants de la campagne et dont la lame tout émoussée n'avait servi depuis quelque temps qu'à enlever l'herbe qui poussait entre les pavés de la cour.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, Gérard se porta quatre coups de la pointe de ce couteau dans la gorge, puis, restant tourné vers le mur, il laissa tranquillement couler son sang. Le matin, ses compagnons de chambre, ne le voyant pas se lever long temps après l'heure ordinaire, l'appelèrent, il ne répondit que par une sorte de râlement; on courut aussitôt à lui, on le trouva baigné dans son sang. Un médecin fut appelé, les plaies furent recousues. Les blessures par elles-mêmes ne paraissaient pas fort dangereuses; il était seulement à craindre que l'inflammation qui allait survenir ne l'étouffât: c'est ce qui est arrivé. Il est mort dans la soirée, à neuf heures, après avoir reçu les secours de la religion, et ayant conservé sa présence d'esprit et son sang-froid jusqu'au dernier moment.

— M. Ollivier, gouverneur du Sénégal, vient de se couper la gorge avec un rasoir, dans un accès de fièvre chaude. M. Ollivier était, dit-on, un officier de marine distingué, qui avait remplacé il y a quelques mois M. Bouet dans le gouvernement de cette partie de nos possessions lointaines.

Nouvelles étrangères.

HAÏTI.

Nous recevons directement, et par la voie des Etats-Unis, des nouvelles de la république haïtienne. Celles qui nous parviennent indirectement sont en date des Cayes, du 12 mars. Elles annoncent que le nouveau président Riché y était attendu le 15, et que la population était dans la plus vive agitation, par crainte d'un collision entre les officiers et les soldats de l'armée; ces derniers étant dévoués au nouveau gouvernement, les premiers tenant encore pour le général Pierrot. Quant à celui-ci, ces mêmes avis mentionnent que, se soumettant au désir du peuple, il a abdiqué le pouvoir et déclaré son intention de rentrer dans la vie privée.

Les nouvelles directes nous viennent ce matin par le navire *Mogador*, entré du Cap à la marée; elles sont en date du 19 mars, et ne confirment pas ce dernier bruit. A cette époque, le général Pierrot se maintenait toujours dans sa position, et bien qu'il fût serré de près par les progrès de la révolution, qui avait gagné tout le pays jusques à la Grande-Rivière, à cinq lieues du Cap, il se bornait à rassurer les habitants et à leur promettre de garantir leur tranquillité. Toutefois, dans la ville même, on s'entretenait hautement de ses projets d'abdication, et cet événement était à chaque instant attendu.

Il n'est plus nullement question à Haïti de l'expédition contre la république dominicaine. Voici du reste, sur la situation de ce nouvel état, quelques renseignements officiels; ils sont extraits d'un rapport du ministre des affaires étrangères, M. Bobadilla, sur les relations entamées par la république dominicaine avec les Etats-Unis, l'Angleterre et la France.

Il en résulte que, depuis le départ de M. John Hogan, envoyé des Etats-Unis à Santo-Domingo, il n'a été reçu aucune communication officielle du cabinet de Washington, relativement à la reconnaissance de l'indépendance de la république dominicaine ou à la conclusion d'un traité de commerce. Il en est de même à l'égard de la France; ses rapports avec la jeune république ont été pleins de bienveillance, mais les agents français n'ont reçu aucuns pouvoirs spéciaux pour conclure un traité.

M. Bobadilla donne, de l'apparition récente d'une escadre espagnole à Santo-Domingo, une explication différant beaucoup du but que lui avait assigné la rumeur publique. Cette escadre est venue remettre au président Santaua (qu'il ne faut pas confondre avec le Santa-Anna du Mexique) une note des gouverneurs de Cuba et de Porto-Rico qui avaient cru, sur de fausses informations, qu'un décret de blocus avait été rendu par la république dominicaine, et demandaient que ce décret ne fût pas applicable aux bâtiments espagnols. Aussitôt qu'il fut détrompé sur ce point, le commandant de l'escadre espagnole assura le gouvernement dominicain de la bienveillance du cabinet de Madrid et de sa disposition à *entretenir avec lui des relations d'amitié et de commerce*, ajoutant que l'Espagne n'avait aucune idée de domination sur cette partie d'Haïti. « Il est probable, dit M. Bobadilla, que, dans le cas d'une invasion, la division espagnole nous prêterait aide et secours. »

(Journal du Havre.)

Bulletin de la Bourse de Paris du 29 avril 1846.

Les affaires ont eu peu de mouvement, et le cours du 3 0/0, qui, avant l'ouverture, était tenu dans la coulisse à 83 60, a ouvert au parquet à 83 70. Pendant long-temps il n'a pas varié, et après avoir subi une baisse insignifiante, il a fermé au même prix. Dans la coulisse, il est resté offert à 83 62 1/2.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent.....	83 70
Quatre pour cent.....	106 »
Quatre et demi pour cent.....	» »
Cinq pour cent.....	119 93
Emprunt de 1844.....	» »
Trois pour cent belge.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	» »
Cinq pour cent belge.....	101 1/2
Cinq pour cent napolitain.....	» »
Récépissés Rostchild.....	101 10
Cinq pour cent romain.....	103 »
Cinq pour cent portugais.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	32 3/4
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	» »
Banque de France.....	» »
Comptoir Ganneron.....	1150 »
Banque belge.....	910 »
Caisse Lafitte.....	1212 50
Obligations de Paris.....	1383 »
Saint-Germain.....	1100 »
Versailles (rive droite).....	522 50
— (rive gauche).....	315 »
Paris à Orléans.....	1240 »
Paris à Rouen.....	1033 »
Rouen au Havre.....	735 »
Avignon à Marseille.....	920 »
Strasbourg à Bâle.....	225 »
Orléans à Vierzon.....	672 50
Orléans à Bordeaux.....	625 »
Amiens à Boulogne.....	500 »
Montreuil à Troyes.....	415 »
Bordeaux à la Teste.....	» »
Chemins du Nord.....	766 25
Fampoux à Hazebrouck.....	» »
Dieppe et Fécamp.....	465 »
Paris à Strasbourg.....	520 »
Tours à Nantes.....	542 50
Paris à Lyon.....	571 25

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. L'Office Commercial demande dans chaque ville de France et de l'étranger un mandataire avec émoluments et remises, qui pourront, la première année, aller à 2,000, 2,500 francs.—Ecrire franco au directeur, rue de Madame, n. 41 bis, à Paris. On donnera aussi des dépôts à tenir.

Le sieur COQUAIS, de Lyon,

8, rue Saint-Côme, au grand 8,

Fabricant de plaqué argent première qualité et de maillechort pour

tout le service de table et de limonadier.
COUVERTS et autres objets argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz, garantis 60 grammes argent par douzaine.
Couverts de 1 fr. à 7 fr.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs Industrielles. Le 29 avril 1846.

NOBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAÏ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.....	4,800	
2,000	800	Société riveraine d'assurance.....	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon.....	3,700	
520	5,000	Bateaux à vapeur.....	5,150	
800	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.....	5,500	
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.....	5,500	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.....	9,900	
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.....	900	
6,000	5,000	Canal de Givors.....	610	
536	500	Eclairage par le gaz.....	503	
1,000	500	Abbeville.....	420	
500	500	Angers.....		
1,000	450	Avignon.....		
500	1,000	Bayonne.....		
400	500	Besauçon.....	590	
300	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.....	1,050	
400	500	Bourg.....	550	
300	1,000	Bourges.....	973	
1,250	400	Clermont.....	421	
1,200	500	Colmar.....		
500	700	Dijon.....	920	
1,500	400	Dole.....		
450	600	Florence.....	491	230
1,200	500	Gènes.....	552	
1,000	450	Grenoble.....	1,740	
1,000	450	Caillottière.....	1,523	
1,000	450	Laval.....	310	
1,000	450	Limoges.....	323	
1,000	450	Lyon, Compagnie Perrache.....	4,000	
1,000	450	— nouvelle émission.....	4,213	
1,000	450	Metz.....	930	
1,000	450	Mézères et Charleville.....	670	
1,000	450	Montpellier.....	630	
1,000	450	Moulins.....	530	
1,000	450	Mulhouse.....	715	
1,000	450	Naples.....	533	
1,000	450	Nevers.....	650	
1,000	450	Perpignan.....	353	
1,000	450	Puy.....	310	
1,000	450	Reims.....	580	
1,000	450	Rive-de-Gier.....	450	
1,000	450	Saône-et-Loire.....	1,500	
1,000	450	Saint-Etienne.....	1,620	
1,000	450	Strasbourg.....	1,040	
1,000	450	Trieste.....		990
1,000	450	Trois villes du Midi.....	350	
1,000	450	Troyes.....	700	
1,000	450	Turin.....	1,480	
1,000	450	Valence.....	673	
1,000	450	Venise.....	1,275	
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.....	5,890	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevar.....	6,013	
1,000	450	Mines de houille.....		813
1,000	450	Compagnie générale.....	1,153	
1,000	450	Obligation de ladite compagnie.....	1,510	
1,000	450	Société civile.....	850	
1,000	450	Compagnie générale des Tréfonds.....		
1,000	450	Compagnie des mines des Lites.....	430	
1,000	450	Compagnie du Villars.....		
1,000	450	C'des Houillères de Saint-Etienne.....	1,680	
1,000	450	Sur le Rhône.....	2,050	
1,000	450	de la Feuillie.....	1,600	
1,000	450	du Palais-de-Justice.....	1,200	
1,000	450	de l'île-Barbe.....	220	
1,000	450	de Vaise.....	220	
1,000	450	— nouvelle émission.....	1,575	1,990
1,000	450	Moulins à vapeur de Perrache.....	5,500	
1,000	450	Gare de Vaise.....	100	
1,000	450	Terrains de Vaise.....	500	
1,000	450	Compagnie des Eaux de Villefranche.....	550	



Etude de M^e Nodet, notaire à Lyon.

A LOUER. Maison de campagne, avec vaste jardin et belle salle d'ombrage, à Saint-Cyr, près la croix de mission.

S'y adresser, maison Cuzel, ou à Lyon chez MM. Cottin et Brochier, rue Romarin, 4. (3487)

A vendre ou à louer de suite pour cause de départ,

UNE MAISON DE CAMPAGNE, Sise à Ecully, à une petite distance du village, territoire de la Plaine.

Cette propriété consiste :

1° En une maison bourgeoise ayant rez-de-chaussée, premier étage et greniers au-dessus; elle forme sept pièces plafonnées et parquetées.
2° En un clos de la contenance de 32 ares, se composant de salle d'ombrage, jardin anglais et potager, comptant éd'arbres à fruits en plein rapport, entouré de murs garnis d'espaliers, pièce d'eau et pompe à eau de source.

S'adresser pour les renseignements et pour la vente, à M^e Vuy, notaire à Lyon, quai Saint-Antoine, 11. (3615)

Nombreux capitaux à placer par hypothèque.

GAZ DE VENISE. MM. les actionnaires de la Compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Venise sont prévenus que le dividende de 35f. par action est payé, à partir du 30 avril, à la caisse de M. A. Joannon, rue des Augustins, n. 13. (6182)

A LOUER DE SUITE. — Plusieurs Appartements bourgeois, garnis ou non, avec la jouissance d'un grand clos, au centre du village de Saint-Genis-Laval, place Séon, ancienne maison Rostaing. S'y adresser. (1303)

L'HOTEL DU RHONE, A PARIS, Rue Saint-Nicolas, n. 5, Entre les Tuileries et le Palais-Royal. Se recommande à MM. les voyageurs lyonnais. (1337)

CHOCOLAT AU LAIT D'AMANDES, De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat rafraîchissant, d'une digestion facile, est un aliment aussi agréable que salubre pour les personnes d'un tempérament échauffé. Il est recommandé dans les irritations de poitrine ou d'estomac, dans les affections catarrhales et les gastrites. Dépôt général au magasin de THES DE CHINE, place des Célestins, n. 6, et dans toutes les bonnes maisons de Lyon. (4747)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, **EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.** A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chautier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrôlements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend motié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement et chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; SAIN-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHÂLONSUR-SAÔNE, FAIVRE, confiseur; MÂCON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5544)

SIROP DE DIGITALE

DE LABÉLONIE, PHARMACIEN A PARIS. Ce Sirop est toujours le médicament prescrit avec le plus de succès par les meilleurs médecins contre les MALADIES DU CŒUR (palpitations) et contre les diverses HYDROPSIES, qu'il guérit ou modifie en peu de jours, ainsi que contre les asthmes et catarrhes chroniques, les rhumes et toux opiniâtres. Il ne se vend qu'en bouteilles recouvertes d'une capsule portant ces mots : *Sirop de Digitale de Labélonie.* — Prix : 5 f. et 3 f. — A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, place de la Préfecture; Bois-d'Oingt, Edant; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-BOISE, Briand; TARARE, Michel; THIZY, Bouvier; VILLEFRANCHE, Ayot; BOURG, Ravet, Cartaz; GEX, Giro; MONTLUEL, Coheux; PONT-DE-VAUX, Pacotte; MACON, Lacroix; MONTBRISON, Fessy; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Mercier, Roubaud; SAINT-ETIENNE, Martinet, Faure; VIENNE, Viguier; et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. (5129-7787)

AVIS AU COMMERCE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES REMORQUEURS DE LA LOIRE.

Par suite de la fusion que nous venons d'opérer des deux services de la Haute et Basse-Loire en un seul service, placé sous notre direction unique, et par les moyens d'action que nous donne notre matériel, accru tout récemment d'un nouveau remorqueur, le *Jura*, dont la puissance et la légèreté font honneur à l'habile constructeur, M. Gâche aîné, de Nantes, nous avons l'honneur d'informer le commerce que nous nous occupons d'un remaniement complet de nos tarifs, pour toute la ligne desservie par nos bateaux, depuis Nantes jusqu'à Roanne.

Très prochainement nous ferons connaître nos nouveaux prix, mis en rapport avec les besoins du commerce et les améliorations que nous sommes en voie d'obtenir dans nos rapports avec Paris, Lyon, Saint-Etienne et tout le bassin du Rhône.

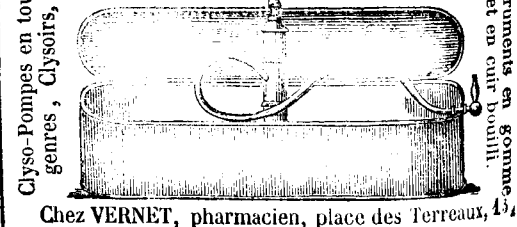
Nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier le commerce d'une manière toute particulière de la bienveillance dont il nous a honorés jusqu'à présent, et que nous justifierons par tous nos efforts.

Orléans, le 1^{er} avril 1846.
Le directeur-gérant de la Compagnie générale des Remorqueurs de la Loire,
S. MOREL. (4292)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poutillerie, 19.

L'ON DEMANDE pour voyager à l'étranger un domestique de 16 à 22 ans, de bonne moralité, et qui soit parfaitement au fait des chevaux. — S'adresser de suite à M. GERVAIS, place Bellecour, 17, au coin de la rue St-Dominique, où l'on vend encore jusqu'à dimanche prochain (3 mai), à raison d'un franc le rouleau, cette **Pommade incomparable** dans toute l'acceptation du terme, puisqu'elle n'admet aucun cas d'incurabilité, et qu'elle fait disparaître en peu de jours, sans le secours d'aucun instrument, toutes les racines des **cors, oignons et durillons.**

NOTA. A l'égard des verrues, même à cinq branches, il suffit de les recouvrir pendant quarante-huit heures seulement d'une légère couche de ce BAUME pour ne plus les revoir. — Prix : 1 franc. (Place Bellecour, 17, à Lyon.) (522)



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie. PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon. S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION. M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880) M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 25.